

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

OBJET : ZAC de Lomener - avenant à la convention d'études avec le cabinet DESORMEAUX

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

Une convention a été passée le 28 septembre 2004 avec le cabinet DESORMEAUX pour une mission d'études, d'assistance et de suivi urbanistique et architectural concernant la ZAC de Lomener-Bois d'Amour.

Cette mission comprenait notamment un suivi durant l'instruction des permis de construire. Pour les terrains individuels, le nombre de lots était à l'époque de 33, avec un coût d'intervention unitaire de 330 Euros hors taxes.

Le nombre de lots individuels étant en définitive de 42, il y a lieu de passer un avenant à cette convention de $9 \times 330 \text{ €} = 2970 \text{ €}$.

D'autre part, la durée de la mission avait été fixée initialement à douze mois. Il convient de la proroger jusqu'en juillet 2008.

Il est proposé de passer un avenant à la convention d'études passée avec le cabinet DESORMEAUX.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Personnel, Administration générale », et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention d'études.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ